

Lors d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Les Méchins tenue à la salle municipale, le lundi 13 janvier 2014 à 19h00, à laquelle étaient présents :

Monsieur Alain Dugas, maire
Monsieur Rosaire Gauthier, conseiller au siège # 1.
Monsieur Clément Marceau, conseiller au siège # 2
Monsieur Gaston Bouchard, conseiller au siège # 3
Monsieur Marcel Guillemette, conseiller au siège # 4
Monsieur André Isabel, conseiller au siège # 5
Monsieur Benoît Frenette, conseiller au siège # 6

Madame Lyne Fortin Directrice générale et secrétaire-trésorière, était aussi présente.

Formant quorum sous la présidence de M. Alain Dugas maire, la séance débute.

2014-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par M. Gaston Bouchard, appuyé par M. Clément Marceau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté, et ce, tel que déposé.

2014-02 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE DÉCEMBRE 2013.

Il est proposé par M. André Isabel, appuyé par M. Marcel Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les procès-verbaux du mois de décembre 2013 soient acceptés, et ce, tels que déposés.

2014-03 ADOPTION DU BORDEREAU 2014-01 « COMPTES PAYÉS EN DÉCEMBRE 2013.

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Benoît Frenette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés en décembre 2013 et déposés sous le bordereau 2014-01 sont approuvés au montant de 136 401,60 \$, et ce, tels que déposés.

2014-04 ADOPTION DU BORDEREAU 2014-001 « COMPTES À PAYER ».

Il est proposé par M. Marcel Guillemette, appuyé par M. Clément Marceau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer et déposés sous le bordereau 2014-001 soient approuvés au montant de 34 557,80 \$, et ce, tels que déposés.

Que la directrice générale est autorisée à effectuer les transferts budgétaires si nécessaire.

2014-05 DOSSIER D'ALIMENTATION ET DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE – PAIEMENT DE FACTURES.

Il est proposé par M. Benoît Frenette, appuyé par M. Clément Marceau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'on paie les factures suivantes :

- Roche Ltée (186394) :	3 000,10 \$
- Roche Ltée (186393) :	<u>2 067,77 \$</u>
TOTAL :	5 067,87 \$

2014-06 TRAVAUX RUE CROUSSETTE EN RAPPORT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 415.

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. André Isabel et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'on paie les factures suivantes :

- Roche Ltée (186394) : 9 772,88 \$
- Laboratoire Génitek Inc. : 914,06 \$

2014-07 POLITIQUE DE CONDITIONS DE TRAVAIL POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX.

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. André Isabel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins abroge la politique de conditions de travail des employés municipaux adoptée le 18 décembre 2012 et la remplace par une nouvelle politique en date du 13 janvier 2014. Le tout selon le document « Politique de conditions de travail pour les employés municipaux » datée du 13 janvier 2014.

2014-08 L'EXAMEN DU PROTOCOLE DU SERVICE POSTAL CANADIEN DEVRAIT PORTER SUR LA GÉNÉRATION DE REVENUS ET NON PAS SUR DES COMPRESSIONS ADDITIONNELLES.

Attendu qu'en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du Protocole du service postal canadien;

Attendu que Postes Canada se prépare à l'examen en faisant campagne en faveur d'importantes réductions de service;

Attendu que Postes Canada a déjà procédé à une énorme réduction de service en fermant ou en réduisant la taille de bureaux de poste publics, en éliminant la livraison à des boîtes aux lettres rurales et en réduisant le nombre de boîtes aux lettres publiques;

Attendu que Poste Canada et le gouvernement fédéral devraient tout faire en leur pouvoir pour éviter des compressions additionnelles dans le cadre de l'examen du Protocole et devraient plutôt faire face aux questions financières en offrant, à l'instar de nombreuses autres administrations postales partout dans le monde, de nouveaux services générateurs de revenus, y compris des services financiers lucratifs comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires;

En conséquence, il est proposé par M. Gaston Bouchard, appuyé par M. Clément Marceau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Les Méchins écrive une lettre à la ministre responsable de la Société canadienne des postes pour demander que le gouvernement fédéral, durant l'examen du Protocole, prenne en considération des manières novatrices de générer des revenus postaux, y compris la prestation de services financiers comme le paiement des factures, des services liés aux assurance et des services bancaires.

2014-09 AMÉLIORER LE PROTOCOLE DU SERVICE POSTAL CANADIEN.

Attendu qu'en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du Protocole du service postal canadien;

Attendu que la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public;

Attendu que le Protocole actuel comporte de sérieux problèmes qui doivent être réglés;

Attendu que le gouvernement pourrait se servir de l'examen du Protocole pour réduire les obligations de Postes Canada en matière de service (plutôt que de chercher à améliorer le Protocole), ou pourrait même préparer le terrain à la privatisation ou à la déréglementation du service postal;

En conséquence, il est proposé par M. Marcel Guillemette, appuyé par M. André Isabel et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Les Méchins écrive une lettre à la ministre responsable de la Société canadienne des postes pour lui demander :

1) que la population puisse faire valoir son point de vue durant l'examen du Protocole du service postal canadien;

2) que le Protocole soit amélioré au moyen des mesures suivantes :

- faire en sorte que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans des petites villes ou en région rurale protège le caractère public des bureaux de poste;
- Supprimer les nombreuses exceptions que prévoit le Protocole relativement à la fermeture des bureaux de poste visés par le moratoire;
- prolonger le processus de consultation sur la fermeture éventuelle de bureaux de poste et rendre ce processus et le moratoire plus transparents;
- mettre en place un ombudsman indépendant qui aurait la responsabilité de déterminer si Postes Canada a satisfait ou non aux exigences du Protocole;
- établir un processus décisionnel raisonnable, uniforme et démocratique relativement aux modifications à apporter au réseau postal et au réseau de livraison (fermeture ou réduction de la taille des bureaux de poste publics, retrait de boîtes aux lettres rurales, etc.) à la suite de consultation avec la population et d'autres intervenants.

2014-10 LOISIRS DE LES MÉCHINS INC. – DERNIER VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2013 ET DEMANDE DE SUBVENTION 2014.

Il est proposé par M. André Isabel, appuyé par M. Benoît Frenette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la directrice générale est autorisée à effectuer un paiement de \$ 2 000,00 aux Loisirs de Les Méchins Inc. pour le dernier versement de la subvention de 2013 et la directrice générale est autorisée aussi à faire un paiement de \$ 4 000,00 pour une première tranche de subvention 2014.

2014-11 MODIFICATION RÔLE DE PERCEPTION.

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Gaston Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'on modifie le rôle de perception comme suit :

- Suzanne Fournier (4228-58-2537)
Ajouter vidange 2013 : \$ 268,00
- Isabel Manon (4428-28-6770)
Enlever ½ vidange 2013 : (134,00\$)

2014-12 M.R.C. DE LA MATANIE – PACTE RURAL 2007-2014 - PRÉSENTATION D’UN PROJET.

Il est proposé par M. André Isabel, appuyé par M. Benoît Frenette et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins présente une demande d’aide financière à la M.R.C. de la Matanie, dans le cadre du Pacte rural 2007-2014. Le tout pour un projet d’infrastructures et équipements de loisirs/sports ou culture – volet A et comme mesures de soutien aux municipalités les plus dévitalisées.

Que Mme Lyne Fortin directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à présenter le projet et à signer au nom de la municipalité de Les Méchins, tout document relatif à cette demande.

2014-13 SURVEILLANT GYMNASÉ.

Il est proposé par M. Marcel Guillemette, appuyé par M. Clément Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers présents que M. Marc-André Richard soit engagé pour la surveillance du gymnase.

2014-14 SIGNATURE D’UNE ENTENTE AVEC LA CSST POUR LA CONSTITUTION D’UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION.

Il est proposé par M. Benoît Frenette, appuyé par M. Rosaire Gauthier et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

Que les administrateurs en ayant fait une lecture complète et s’en déclarant satisfaits, que l’entente projetée avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d’employeurs aux fins de l’assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l’année 2014 soit acceptée telle que rédigée, et que la Fédération québécoise des municipalités soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n’a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la FQM.

2014-15 MDDEFP – OUVRAGES MUNICIPAUX D’ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES – ACHAT D’UN ENREGISTREUR D’ÉVÈNEMENT.

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. André Isabel et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le conseil municipal autorise Mme Lyne Fortin directrice générale et secrétaire-trésorière à faire l’achat d’un enregistreur d’évènement pour la station de pompage de la rue de l’Anse. La dépense sera prise à même le surplus accumulé.

2014-16 CENTRAIDE BAS-SAINT-LAURENT – DEMANDE DE DONS.

Il est proposé par M. Marcel Guillemette, appuyé par M. Gaston Bouchard et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la municipalité fasse un don de \$ 100,00 à Centraide Bas-Saint-Laurent.

2014-17 RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES 2014 DES ÉLUS MUNICIPAUX.

CONSIDÉRANT QUE l’indice des prix à la consommation de septembre 2014 est de 1,2%;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Benoît Frenette et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accepte pour l'année 2014, la rémunération des élus à 13 829 \$ et l'allocation de dépenses à 6 915 \$.

**2014-18 SALAIRES 2014, 2015, 2016 ET 2017 ET AVANTAGES SOCIAUX DE MME LYNE FORTIN
G.M.A. DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE.**

Il est proposé par M. Benoît Frenette, appuyé par M. André Isabel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le salaire et les autres avantages 2014, 2015, 2016 et 2017 de Mme Lyne Fortin g.m.a. Directrice générale et secrétaire-trésorière sont les suivants :

Salaire : Salaire : Taux de l'heure : \$ 25,00
Salaire brut par semaine : (*40h00 X \$ 25,00/h) : 1 000,00\$ payable à toutes les semaines.
Salaire annuel : 52 semaines X 1 000,00\$: 52 000 \$

* Le nombre d'heure au travail pendant le jour est de 36 heures/semaine (Du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00) et le vendredi de 8h00 à 12h00. Mais la rémunération brute est calculée sur une base de 40h/semaine. Ce qui inclue la rémunération des séances ordinaires, des séances extraordinaires, les réunions de travail et les réunions du C.C.U.

Autres avantages :

Vacances : 6 semaines payées à \$ 1 000,00/semaine.

Congés fériés (payés):

- le jour de l'An
- le Vendredi saint
- le lundi de Pâques
- la fête des Patriotes
- le 24 juin
- le 1er juillet
- la fête du Travail
- la fête de l'Action de grâces
- Noël

Congés flottants (payés) : 2 jours par année non monnayable.

Congés de maladie : 6 jours par année non monnayable .

Reer collectif : 6 % du salaire brut.

Assurance salaire : 50% du coût du plan d'assurance groupe.

Frais de déplacement : Extérieur de la municipalité : 0,42 cent du kilomètre.

Le tout est rétroactif au 30 décembre 2013.

2014-19

**NOMINATION DU MAIRE DE LA MUNICIPALITÉ À TITRE DE
REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ LORS DES ASSEMBLÉES DES
MEMBRES DE LA CORPORATION D'AMÉNAGEMENT DES TPI DE LA
MRC DE MATANIE.**

CONSIDÉRANT QUE la Corporation d'aménagement des TPI de la MRC de Matane, ci-après la Corporation, a reçu le mandat du Conseil de la MRC de La Matanie de coordonner un projet territorial axé sur les milieux forestiers afin de renforcer nos communautés rurales forestières;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation est un organisme à but non lucratif dont la mission consiste à mettre en valeur les territoires forestiers et leurs ressources au profit des communautés;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des municipalités forestières ayant des terres publiques dont la gestion a été déléguée à la MRC de La Matanie agissent à titre de membre de la Corporation et doivent désigner une personne pour les représenter lors des assemblées ordinaires et extraordinaires des membres de l'organisme;

CONSIDÉRANT QU'en raison des élections du 3 novembre 2013, les municipalités sont invitées à confirmer leur participation à titre de membre de la Corporation et à nommer de nouveaux représentants;

CONSIDÉRANT QU'aucun frais d'adhésion n'est chargé aux municipalités membres et que les municipalités ne participent pas au financement de la Corporation;

CONSIDÉRANT QUE les réunions de la Corporation impliquant l'ensemble des membres se tiennent avant la tenue des séances du Conseil de la MRC et que, pour des raisons pratiques, il est suggéré que les municipalités nomment leur maire à titre de représentant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Benoît Frenette, appuyé par M. Rosaire Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Les Méchins maintienne son adhésion à titre de membre corporatif de la Corporation d'aménagement des TPI et désigne son maire comme représentant lors des assemblées ordinaires et extraordinaires des membres.

2014-20

RECONSTRUCTION DU MUR DE PROTECTION RUE DE LA MER – FACTURE.

Il est proposé par M. Gaston Bouchard, appuyé par M. André Isabel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que l'on paie la facture (184870) de Roche Ltée au montant de 9 898,20 \$. Le tout dans le dossier pour la reconstruction du mur de protection rue de la Mer. La dépense sera prise à même le surplus accumulé en attendant le financement à long terme et l'adoption d'un règlement d'emprunt pour les futurs travaux.

2014-21

SALAIRES 2014 DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX.

Il est proposé par M. Benoît Frenette, appuyé par M. Rosaire Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que les salaires 2014 des employés municipaux sont augmentés comme suit :

- Martine Marceau : Augmentation de 24,82%.

- Jill Fuller : Augmentation de 62,87%
- Patricia Gagnon : Augmentation de 27,45%
- Étienne Tanguay : Augmentation de 15,3%
- Patrick Guillemette : Augmentation de 12,32%
- Nadia Bouchard : Augmentation de 12,32%
- Lucie Duguay : Même qu'en 2013.
- Surveillant gymnase : Augmentation de 28,08%

2014-22

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE.

Il est proposé par M. André Isabel, appuyé par M. Marcel Guillemette et résolu unanimement que l'assemblée soit ajournée au lundi 20 janvier 2014 à 20h00.

Alain Dugas, maire

Lyne Fortin g.m.a. Directrice générale et
Secrétaire-trésorière